

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VILLE DE MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE

## ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE LA PLAGE NATURELLE DE MERVILLE-FRANCEVILLE (14 309) AU PROFIT DE LA COMMUNE

Par arrêté du 06 septembre 2024, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique préalable relative à l'attribution de la concession de plage naturelle de MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE au profit de la commune de MERVILLE-FRANCEVILLE

La présidente du tribunal administratif de CAEN a désigné en date du 06 février 2024, M. Claude MADELAINE, Responsable production agricole à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique.

Cette enquête publique unique se déroulera du jeudi 03 octobre 2024 à 11h00 au samedi 19 octobre 2024 à 12h00. La mairie de MERVILLE-FRANCEVILLE, sise Avenue Alexandre de Lavergne – 14 810 est le siège de cette enquête publique.

M. Olivier PAZ, maire de la commune – SIRET : 211 404 090 00014 – sise Avenue Alexandre de Lavergne – 14 810, MERVILLE-FRANCEVILLE est désigné comme responsable du projet ;

La personne-ressource en charge du dossier est M. Yves MOREAU, deuxième adjoint du maire – Téléphone : 02 31 24 21 83 – Courriel : accueil@merville-franceville.fr

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- en version numérique :
  - sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <a href="http://www.calvados.gouv.fr">http://www.calvados.gouv.fr</a> en suivant la rubrique ci-dessous : <a href="http://www.calvados.gouv.fr">Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours</a>
  - Sur le site internet de la société « PRÉAMBULES » sous le lien ci-dessous : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/5619">https://www.registre-dematerialise.fr/5619</a>
- ainsi qu'en version papier accompagné du registre physique seront également mis à la disposition du public au siège de la mairie de MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE qui disposera en outre, ainsi qu'au siège de la DDTM, d'un poste informatique permettant un accès gratuit au dossier d'enquête et au registre dématérialisé aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Lieux	Jours et horaires
Mairie de MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE (siège de l'enquête) Avenue Alexandre de Lavergne 14 810 Merville–Franceville Plage Téléphone : 02 31 24 21 83 Courriel : accueil@merville-franceville.fr Adresse web : https://merville-franceville.fr/	<ul> <li>Lundi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00</li> <li>Mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00</li> <li>Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00</li> </ul>
Direction départementale des territoires et de la mer  10 boulevard du Général Vanier – CS 75 224  14 052 Caen cedex 4  Téléphone : 02 31 30 64 00 – Fax : 02 31 44 59 87  Courriel : ddtm@calvados.gouv.f	<ul> <li>Sur rendez-vous :</li> <li>Du lundi au jeudi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30</li> <li>Le vendredi et veille de jours fériés de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00</li> </ul>

- Le public pourra transmettre ses contributions et propositions directement sur un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse internet ouverte par la société « PRÉAMBULES » suivante : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/5619">https://www.registre-dematerialise.fr/5619</a>
- Par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : <u>enquete-publique-5619@registre-dematerialise.fr</u>
- Par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, M. Claude MADELAINE au plus tard le samedi 19 octobre 2024 à 12h00, la date du courriel ou le cachet de la poste faisant foi, au siège de la mairie de MERVILLE-FRANCEVILLE, à l'adresse sus-indiquée. Ces observations et propositions écrites seront visées et annexées au registre d'enquête publique par le maire de la commune impactée par ce projet.

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, M. Yves MOREAU, deuxième adjoint du maire demeurant Avenue Alexandre de Lavergne – 14 810, MERVILLE-FRANCEVILLE - FRANCE – Téléphone : 02 31 24 21 83 – Courriel : accueil@merville-franceville.fr

Le responsable du projet procédera, sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage de cet avis d'enquête publique 15 jours francs avant la date d'ouverture de la participation du public, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, à la mairie de MERVILLE-FRANCEVILLE, à la DDTM 14.

M. Claude MADELAINE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations écrites et orales, aux jours et heures ci-dessous :

Lieux	Jours et horaires
Mairie de MERVILLE-FRANCEVILLE (siège de l'enquête)	<ul> <li>Le jeudi 03 octobre 2024 de 11h00 à 14h00 (ouverture de l'enquête),</li> <li>Le mardi 15 octobre 2024 de 14h00 à 17h00,</li> <li>Le samedi 19 octobre 2024 de 09h00 à 12h00 (clôture de l'enquête).</li> </ul>

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter dès que disponibles, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près de la mairie de MERVILLE-FRANCEVILLE pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Ces éléments sont également consultables et téléchargeables gratuitement par le public, sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse : <a href="http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html">http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html</a> et sur le site de la société « PRÉAMBULES » sous le lien suivant : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/5619">https://www.registre-dematerialise.fr/5619</a>

M. le Préfet du Calvados, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, se prononcera par arrêté sur l'attribution de la concession de plage de MERVILLE-FRANCEVILLE